L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 17 sept.
VILLE-DE-PARIS, capt Surmont, Samedi 1er oct.
SAINT-LAURENT, capt Lemarié, Samedi 15 oct.
PEREIRE, capt Danré, Samedi, 29 octobre.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier.
POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $145. Seconde cabine, $75.
POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $145. Seconde cabine $78.
Les baggages seront marqués pour Paris, sous inspection gratuits.
On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
L. GRAND & Cie, agent, rue Carondelet, 15.
8 nov 12

BREME.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Service des Steamers entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à La Havane.

Les beaux steamers à hélice de LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier en septembre prochain.

Ils toucheront, en allant en Europe, à La Havane et au Havre, et en revenant, à La Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Les jours de départ seront designés plus tard.

PRIX DU PASSAGE:
De Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans—
Premières cabines ... $130 en or.
Entrepont ... 40 "
De la Nlle-Orléans ou de La Havane à Southampton, au Havre ou à Brême—
Premières cabines ... $150 en or.
Entrepont ... 45 "

Les billets de passage de Brême ou du Hâvre à La Havane ou à la Nlle-Orléans seront délivrés par le soussigné.

Les steamers de la ligne entre New York et Brême partent tous les JEUDIS et SAMEDIS, et ceux de la ligne entre Baltimore et Brême tous les DEUX MERCREDIS, touchant à Southampton. On peut se procurer des billets de passage au bureau du soussigné.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER, Agent,
No. 62 rue Union.
21 sept—4m

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.
Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:
CRESCENT CITY ... Capt. Geo. L. Norton
SHERMAN ... Capt —
GEN'L MEADE ... Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES ... Capt. Geo. H. Smith,
MISSISSIPPI ... Capt. W. P. Henry,
WESTERN METROPOLIS ... Capt. H. S. Quick
EMILY B. SOUDER, Capt —
Partant de New-York, tous les samedis,
Le steamer
WESTERN METROPOLIS,
Miner B. Crowell, commandant,
Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson le SAMEDI, 17 septembre, à 5 heures P. M.
Ces steamers ont d'excellents aménagements.
Chambres ... $30 00.
Entrepont ... 25 00.
On signe des billets de connaissements pour Liverpool, Glascow et Brême.
Des billets de passage de 1re classe et d'entrepont, (through ticket), pour Liverpool et le continent, se vendant à la ligne de steamers de Guion, partant de New York tous les mercredis, sont à vendre au bureau.
Pour fret ou passage, s'adresser à
LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No. 196.

Pour New-York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA,
ST. LOUIS.
Le steamer
CORTES,
Nelson, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, SAMEDI, 17 septembre, à 8 heures P. M.,
Passage ... $30.
[illegible] connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No. 41.

Pour Bayou Sara.

Pour Bayou Sara et les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur "BART ABLE," capt. N. B. Baranco, commis Allen Jumel, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS, à 10 heures et tous les VENDREDIS, à 5 heures de l'après midi. Retour, il partira de Bayou Sara les MERCREDIS et SAMEDIS SOIR.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SINNOTT & ADAMS, agents, No. 25 du Commercial Place.

POUR LA COTE ET BAYOU SARA.

Bi-Hebdomadaire
Le bateau de la malle
W. S. PIKE,
J. J. Brown capitaine, [illegible] Streck, commis,
Jours de départ tous les LUNDIS soir, à 5 heures, et tous les VENDREDIS matin, à 10 heures.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY.
[illegible]

Pour la Côte et Donaldsonville. Trois voyages réguliers par semaine — LA BELLE, [illegible] capitaine; J. E. Le Blanc, commis. [illegible]
J. FENIMORE, Agent, Coin Nouvelle Levée et Canal.

La Côte et le Bayou Lafourche.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche
FLICKER.
Jos. P. Ancoin, capitaine, P. A. Charlet et N. Z. Dupuis, commis.
Partira de la Nlle Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures, et tous les VENDREDIS soir à 5 heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
[illegible]

Pour les Attakapas.

Le bateau à vapeur PRETENDER, Abe Smith, capitaine A. Meynier, commis, partira MARDI, 13 septembre, à 5 heures P. M. Il prendra du fret pour Bayou [illegible], Pattersonville, Centerville, Franklin, Charenton, Cypre Mort, Jeanerette, la Nlle Iberia, Fausse Pointe et St Martinville. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
A. SMITH, No. 17 de la rue St Louis.
P. S. WILTZ, No 6 rue Carondelet.

La Côte et Baton Rouge.

Le nouveau bateau
ST. JOHN,
W. R. Greathouse, capitaine, J. A. Comstock, commis,
Laissera la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge tous les MERCREDIS matin, à 10 heures, et tous les SAMEDIS soir, à 5 heures. A son retour à la Nouvelle-Orléans, il fera la Côte le jour, descendant tous les LUNDIS et VENDREDIS. Un commis est constamment sur la Levée pour recevoir son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
K. O. MELANÇON, No 11 Conti.

Pour l'Eté.

Ligne de M. et de la N. O. — Steamers de la Malle des Etats-Unis.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. — Le beau bateau
ABITA,
de la malle des Etats Unis, fin marcheur et à basse pression, capitaine Miller, partira pour les susdits ports les LUNDIS et les JEUDIS, à l'arrivée du convoi du matin, les MARDIS, les MERCREDIS, les VENDREDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 3 heures de l'après midi. Retour: Il quittera l'ancien débarcadère (Old Landing) les LUNDIS, à 4 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS, à 4 heures du matin, et Madisonville les MERCREDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du matin.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
[illegible] de mauvais temps ou de basses eaux.
L'Abita ira, pour le même prix, à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte.
COHEN M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Excursion le Dimanche.

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE.
L'élégant bateau à vapeur, fin marcheur et à basse pression, CAMELIA, ayant ses roues sur les côtés, sous le commandement du capitaine [illegible], commencera ses excursions régulières le DIMANCHE, [illegible]
Prix de la traversée, aller et retour, une piastre et vingt-cinq cents.
Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
Nos 18 et 20 rue de l'Union.

POUR L'ETE.

N. M. & N. O. Ligne de steamers de la malle des Etats-Unis.
Pour la Baie St Louis, Pass Christian et Mississippi City.
Le beau steamer CAMELIA, fin marcheur et à basse pression, commandant J. C. Weaver, commencera son service régulier, le VENDREDI, 27 du courant, [illegible]
Les mercredis, convoi de midi. — Les vendredis, convoi de midi — Les samedis, convoi de 11 heures du matin.
Retour. — Il quittera la Passe Christian, les mardis et les jeudis, à 5 heures du matin, les vendredis et les samedis soir.
[illegible]
COHEN M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie,
a remporté une grande victoire dans la dernière expérience faite dans la rue du Canal.
Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent, à la Foire d'Etat du Texas, contre deux concurrents.
DAVID E. BRADLEY, Agent général pour le Sud.
Rue Carondelet, 28, Nlle-Orléans.
Pour les circulaires et les demandes d'agences, s'adresser à M. David E. Bradley.
I. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle Orléans, 28, rue Carondelet.
Assortiment de machines, et produits pour la vente.
9 mai—3m—1l p.a.

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous satisfait complètement. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très nombreux, et nous sommes très heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien déterminées, il maintient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en font un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut toujours tenir compte des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

L'alcool, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs fortes ou frelatées sont aussi sûrs d'abréger leur vie que l'insensé qui prendrait tous les jours une dose

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

mais comme le danger n'est pas instantané, l'habitude, cette seconde nature, vous conduit à la barre. Les affaires, dit-on, sont impossibles sans boire un coup.

Que de commerçants qui, ont déployé, pendant 15 ou 20 ans, une grande activité d'esprit, et qui, par leur travail ont réussi à amasser une grande fortune et ne peuvent pas en jouir, parce qu'ils ont contracté la funeste habitude de boire. Alors qu'ils sont riches, ils tombent malades, leur estomac est brûlé, ils ont des crampes d'estomac, des vomissements le matin, des faiblesses, et alors une maladie se déclare qui les emporte encore jeunes et au moment où ils auraient pu jouir en repos des agréments que donne la fortune. Et, en le conduisant au cimetière, les amis qui l'accompagnent à sa dernière demeure disent: C'était un honnête homme, laborieux, riche; mais il s'est tué en buvant—

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous dirons: Cessez de boire des liqueurs fortes, buvez une liqueur saine, hygiénique, qui réparera vos forces, augmentera votre appétit, facilitera vos digestions et entretiendra l'harmonie dans votre corps. Changez vos trop funestes habitudes. L'alcool est votre ennemi, et vous êtes sûr de succomber sous ses coups. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes tellement sûrs que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, relève les forces et entretient

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer insensiblement par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et fortifiante.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les médecins qui commencent à en connaître les bons effets le recommandent constamment.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se met à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, on a la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les reins, on est tourmenté par des gaz, les enfants pleurent parce qu'ils souffrent du ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; car le Newfoundland Bitter est un excitant énergique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au suc de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives, aussi les Dames et les enfants à appétit languissant et à digestion douloureuse, feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs excités en retirent le plus grand avantage. La force renaît, le sang devient riche, l'embonpoint revient, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui tous les mois éprouvent de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, seront immédiatement soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et de l'eau qui croupit dans les bois sont si pernicieux, on devra combattre l'action d'un air vicié, et souvent d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable, aussi la vogue de notre Bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours nous recevons des témoignages de sa constante efficacité.

C'est le Bitter du Sud,

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparait rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brulant et l'influence mortelle du sol détériorent l'organisme et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, son action comme stomachique et apéritif est puissante, et comme tonique héroïque. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ces pays là les plus nombreuses.

M. JULES TARDOS, de la Nouvelle-Orléans
ET
MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,
nos agents, le vendent par charretées au commerce.
On le trouve dans toutes les groceries en gros des deux villes.
Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.
Les caisses renferment une douzaine de bouteilles.
EDMUND DEXTER & SON,
49 & 51, Sycamore street,
CINCINNATI, OHIO.
1er avril 1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun de la Nouvelle Orléans, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1870.
QUATORZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1869:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1869, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$125,599 45	
Sur les risques de mer	60,032 12	
Sur les risques des rivières	101,182 64	
	$286,814 22	
A ajouter — Risques non déterminés pour 1868	59,364 00	$346,078 [illegible]
A déduire — Risques non déterminés pour 1869	$51,511 00	
Primes rendues	1,632 78	53,143 78
Gains nets sur les primes de 1869		$292,934 47
Pertes payées durant la même période, savoir: Sur les risques d'incendie	[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	$81,404 [illegible]
Taxes	$15,753 86	
Dépenses générales	41,879 10	
Escompte sur primes	22,731 80	
Réassurances	[illegible]	
Intérêt sur scrip	[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	151,080 14
	$232,484 84	
Moins le compte d'escompte et d'intérêt	52,569 55	179,915 29
Profit net		$113,019 2[illegible]

La Compagnie possède l'actif suivant, ESTIME A SA VALEUR LA PLUS FAIBLE DE LA PLACE, AU COMPTANT, SAVOIR:
[illegible]

L'état ci-dessus est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1870.
A. SHELLEY, Deuxième Justice de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Board des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les Certificats de Profits [illegible] TRENTE-TROIS ET UN TIERS POUR CENT sur la balance de [illegible] de 1866, à partir du deuxième lundi de février 1870. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de QUATRE-VINGTS POUR CENT sur le gain net des primes de participation pour l'année terminée le 31 décembre 1869, pour lequel des certificats seront émis à dater du 21 mars prochain.
THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.

DIRECTEURS POUR L'ANNEE 1870:
John G. Gaines, E. J. Hart,
J. C. Ricks, Henry Renshaw,
B. Bloom, Hugh Wilson,
I. N. Marks, W. E. Seymour,
Chas Macready, Rich'd G. Venable,
Richard Flower, Thos. Sloo.

LE CELEBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

GRIL MOBILE.

LE FOURNEAU DE STEWART qui, jusqu'à ce jour, a conservé sa supériorité, est offert aujourd'hui au public avec UN GRIL MOBILE et un PORTE-CENDRES, qui y ont été ajoutés. On a reconnu que sous le rapport de l'économie et de l'utilité, que le FOURNEAU STEWART surpassait tous les autres. LE NOUVEAU GRIL augmente de beaucoup la surface du four, double presque la capacité des tuyaux et, quand on nettoie le gril, la poussière ne peut pas s'échapper.

Le véritable fourneau Stewart porte, sur la plaque du foyer, le nom de P. P. Stewart.

FULLER, WARREN & CO.,
Seuls fabricants, à Troy, N. Y.
A vendre par
E. B. HOGAN,
No 25 de la rue du Canal,
Où on peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau.
17 février

Une preuve éternelle de la grande supériorité du "CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.
LISEZ CECI:
Un "Charter Oak" qui a servi pendant 13 ans tous les jours.
Nouvelle-Orléans, 9 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO., en 1856, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—c'est-à-dire plus de treize ans. Je recommande avec plaisir le fourneau "CHARTER OAK" à toutes les personnes qui tiennent maison. C'est le meilleur qui ait été fait. Je suis sûre qu'aucun autre n'aurait autant duré.
MME L. F. FOSTER,
No 121 de la rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1869. Plus de 20,000 personnes ont été convaincues qu'aucun autre fourneau n'aurait pu durer aussi longtemps et être aussi utile pendant treize ans.

LE CELEBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"
—Est en vente chez—
OEMICHEN & POTHIER,
Importateurs et Marchands de Quincaillerie étrangère et américaine,
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée, et No 90, Vieille-Levée.
5 oct—1 an

BRILLIANT" DE BUCK.

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux Etats-Unis pour la cuisine et la cuisson du pain.
PLUS DE 500,000
Sont employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" doit à sa qualité:
PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MEDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'Etat de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1868, à la Foire de St-Louis.
Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No
49.....RUE DU CAMP.....49
Et achetez un "BRILLIANT."
H. HALLER.
Dépôt de spécimens et salle de vente, au No 49 de la rue du Camp.
Où l'on trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, grates, [illegible] et toute espèce d'articles de ménage.
17 sept—1 an vbr

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie,

DE ST-LOUIS, MISSOURI.
OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ
JAMES J. O'FALLON, Président.
H. M. BRITTON, Vice Président.
S. W. LOMAX, Secrétaire.
H. S. BETH, Assistant-Secrétaire.
C. O. McHATTON, Agent Général.
W. E. HARVEY, Archiviste.
DIRECTEURS:
James J. O'Fallon, James H. Lucas,
L. A. Hatch, T. A. Russell,
A. M. Britton, James Lupe,
A. B. Garrison, J. M. Harney,
A. M. Waterman.
Agence en Louisiane—No 33, Carondelet.
AU PREMIER.
OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:
C. H. MOUTON, Président.
E. T. MERRICK, Vice-Président.
B. B. SIMMES, Secrétaire et agent d'Etat.
MEDECINS INSPECTEURS:
J. N. FOLWELL, M. D. J. B. RITCHIE, M. D.
DIRECTEURS EN LOUISIANE:
James Jackson, Octave Voorhies,
E. T. Merrick, F. H. Hatch,
Robert Hare, C. H. Mouton,
Thos. Fitzwilliam, L. A. Wiltz,
B. B. Simmes.
Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement annuel.
3 avril—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1870		$444,415 94
Savoir: Primes d'incendie	[illegible]	
Primes de mer	172,206 73	
Primes de rivières	83,780 65	$444,415 94
Primes non expirées, primes remboursées, ré-assurances et diminution sur primes		105,141 41
Montant net des primes		$339,274 53
Pertes par l'incendie	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Taxes	[illegible]	
Dépenses et profits et pertes	[illegible]	
Intérêts du scrip non encore payé	31,744 [illegible]	$263,171 17
Bénéfice net		$76,103 36

L'Actif de la Compagnie est comme suit, estimé aux plus bas prix du marché, au comptant:

Placé en bons de la ville et autres bons	$46,000 00
actions de banques et autres actions	51,814 00
propriétés foncières	30,350 00
scrip de compagnies d'assurance	[illegible]
Effets à recevoir, sur hypothèque	54,125 00
Effets à recevoir, sur garanties, etc	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	57,808 [illegible]
En caisse, sur place et en Europe	156,617 00
	$610,[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22 mars 1870.
P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non encore payés, sera payé aux porteurs des dits certificats ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi 9 mai prochain.

Les certificats non encore payés de l'émission de 1861 seront rachetés et payés aux porteurs ou à leurs ayants-cause, à partir de lundi, 9 mai prochain, date à partir de laquelle tout intérêt cessera.

Il est déclaré un dividende de quarante pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer et il sera émis des certificats pour le dit dividende à dater du premier jour de juin prochain.

Par ordre des Directeurs,
CHAS. BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

DIRECTEURS:
Charles Briggs, A. Lecourt,
Ant. Carrière, Frank Williams,
Geo. A. Fosdick, Thomas Byrne,
R. Brugier, John Thornhill,
Chas. Lafitte, Jno. S. Wallis,
P. Anderson, George Foster,
Alfred Kearny, Andrew Stewart,
[illegible], L. B. Pothier,
Geo. W. Dunbar, R. Piaggio,
E. F. Stockmeyer, Rudolph Sieg,
Geo. W. Hynson, H. F. Given,
Arch'd Montgomery, W. C. Black,
Henry J. Vose, Geo. G. Garner,
[illegible], Thos. H. Hunt,
[illegible], Chs. Honold,
A. B. Montgomery, O. Carrière,
R. S. Howard.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau, No 14, rue Carondelet.
Cette Compagnie assure contre les risques de feu et de navigation fluviale et maritime,
AUX TAUX LES PLUS BAS.
LLOYD R. COLEMAN, Président. [illegible], Secrétaire.
—Directeurs.—
[illegible]

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET, 6, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

[illegible]

DRAGEES FORTIN

Ces dragées, admises aux expositions de Paris et brevetées, guérissent rapidement les maladies [illegible] de l'INJECTION FORTIN, hygiénique et préservatrice, qui n'occasionne jamais d'accidents. A Paris, [illegible], rue Richer. — Dépôt: DUCONGE, MONTEUSE, — SCHWAB.

INJECTION BROU

Hygiénique infaillible et préservatrice, la seule guérissant sans rien lui adjoindre. Se trouve dans les principales pharmacies de l'Univers. A Paris, chez l'inventeur BROU, rue Magenta, 158.

OPPRESSIONS, Toux, Rhumes, ASTHMES, Catarrhes, NEVRALGIES.
La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions Respiratoires. — Toutes les pharmacies. 2 fr. la Bte. PARIS, J. ESPIC, 6, rue d'Amsterdam. Exiger cette signature sur chaque Cigarette.
Chez M. DUCONGE, droguiste, et M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres.

Prix: 2 fr.
PAPIER ELECTRO-MAGNETIQUE DE ROYER PHARMACIEN
Remède infaillible pour la guérison des Rhumatismes, Douleurs nerveuses, Lombago, Goutte, Névralgie, Paralysie, etc. — Rhumes, Bronchites, Grippes, Palpitations de cœur, Crampes d'estomac, etc.

POMMADE ROYER CONTRE LES HEMORRHOIDES
Les Fissures de l'Anus et les Gerçures du Sein. Prix: 3 fr. 50 le flacon.

Prix: 2fr.
POUDRE DIGESTIVE DE ROYER
PEPSINE ET S-CARBONATE DE BISMUTH.
Pour guérir promptement les
Douleurs d'estomac, Dispepsie, Aigreurs, Vapeurs, vomissements, Diarrhées, Fièvres, Digestions difficiles. — Coliques venteuses, Entérites chroniques, Paresse de l'estomac, Chaleurs, Pituites, &c. Prix du flacon 3 fr.

CREOSOTE CHLOROFORMEE
Remède infaillible contre les MAUX DE DENTS
Enlève à l'instant la douleur la plus vive, préserve et guérit pour toujours la carie. Prix: 1 fr. le flacon.

—Dépôt général chez M. ROYER, pharmacien, rue St-Martin, 225, à Paris.—
Nouvelle-Orléans, MM. DUCONGE, droguiste, SCHWAB, et dans toutes les pharmacies.

OPPRESSION, ASTHME, SUFFOCATION,

toutes les affections [illegible] sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES-LEVASSEUR, pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr. — Dépôts chez M. DUCONGE et M. MAUNSELL & Co.

PARFUMERIE ORIZA

Inventée par L. LEGRAND, Parfumeur.
FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE.
Paris, 207, rue Saint Honoré, Paris.
Tous les produits spéciaux ci-dessous sont préparés avec des soins infinis; on peut dire avec vérité qu'ils sont l'expression de la science réunie à l'art du parfumeur.
Médaille de mérite à l'Exposition universelle, Paris, 1867.

Crême Oriza DE NINON DE LENCLOS. Cette incomparable préparation est onctueuse et fondante, donne de la fraîcheur et de l'éclat à la peau, prévient et détruit les rides du visage, et entretient la beauté jusqu'à l'âge le plus avancé.

Oriza-Lacté LOTION EMULSIVE. Particulièrement composée pour les soins journaliers de la toilette des dames; tonifie, blanchit la peau, enlève les boutons du visage et les taches de rousseur appelées éphélides.

Fas. Oriza et Oriza-Lys. Parfums concentrés nouveaux, des plus à la mode, pour le mouchoir.

Savon-Oriza. Le meilleur, le plus doux, le mieux parfumé de tous les savons, indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

ORIZA-FLUID. Pommade nutritive, fortifiante, pour les soins de la chevelure.
ORIZA-FLUID. Fleur de riz de la Caroline pour blanchir et adoucir la peau.
ORIZA-FLOWERS. Eau admirable de toilette, tonique, composée des fleurs du tropique.
ORIZA-ACIDULINE. Vinaigre tonique, aromatique et anti-méphytique, pour la toilette des dames.
ORIZA-COSMETIQUE. Fixateur des cheveux, de toutes nuances, assorties d'odeurs.
ORIZA-OIL. Huile surfine parfumée pour assouplir les cheveux et la barbe.
PATE ROYALE DE NOISETTES pour empêcher et guérir les gerçures aux mains.
Eau Tonique Quinine Legrand et Pommade au Baume de Tannin pour nettoyer la tête, régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps.
DEPOT CENTRAL: A la Nouvelle-Orléans, chez M. Duconge, et chez tous les parfumeurs.

PAPIER WLINSI

[illegible]
Dépôts, chez MM. Duconge, Schwab et E. Monteuse.

LA METHODE LE ROY

est la plus sûre pour la guérison de toutes les maladies
PRENEZ DONC LE VERITABLE
PURGATIF LE ROY
DU Dr SIGNORET (UNIQUE SUCCESSEUR)
PARIS, 51, RUE DE SEINE, 51, PARIS
Nouvelle-Orléans, MM. Duconge, droguiste, Schwab, pharmacien.
New-York, MM. J. Milhau et Fils, et E. Fougera.

MALADIES DE POITRINE

NOUVEAU TRAITEMENT PAR
L'Elixir Alimentaire de Ducro
A LA VIANDE CRUE,
Préconisé par les sommités médicales de Paris.
GUERISON RADICALE,
dans les cas désespérés,
SOULAGEMENT MANIFESTE.
[illegible]
Cet ELIXIR, dont la base est le SUC DE VIANDE et l'ALCOOL, est aussi l'un des plus
PUISSANTS FORTIFIANTS
pour les convalescents, les personnes faibles, les jeunes filles chlorotiques, les vieillards débilités, etc.
DEPOTS, à la Nouvelle-Orléans, chez
P. CUSACHS, DROGUISTE,
Au coin des rues
ROYALE et ST-PHILIPPE.
F. DUCONGE, rue de Chartres,
Et dans les principales Pharmacies.

SIROP [illegible] LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.
Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.).
Dépôt: Pharmacie Labélonye et Cie, 99, rue d'Aboukir, — Paris.
Dépôts: à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Séguin — Menteuse — Duconge, droguistes; New-York: M. Courcier, Liberty Street, 63, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

DRAGEES [illegible] GELIS & CONTE

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.
Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1856 et en Juillet 1858, que les Dragées de Gelis et Conté sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou Pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.
Dépôt: Pharmacie Labélonye et Cie, 99, rue d'Aboukir. — Paris.
Dépôts: à la Nouvelle-Orléans, chez MM. Séguin — Menteuse — Duconge, droguistes; New-York: M. Courcier, Liberty Street, 63, et dans les principales pharmacies de chaque ville.

VERITABLES INJECTION ET CAPSULES RICORD

DE C. FAVROT
GUERISON CERTAINE
Des Ecoulements anciens ou récents
Pour mieux tromper les malades, de hardis contrefacteurs, se disant agents pour la vente en gros, recouvrent le produit qu'ils fabriquent d'une prétendue signature du Dr Ricord. — Le public doit rejeter comme contrefaçon dangereuse tout médicament Ricord qui ne porte pas le nom et la signature:
C. FAVROT
PHARMACIEN, 102, RUE RICHELIEU, PARIS
Seul dépositaire et seul préparateur depuis 30 ans des formules authentiques du Dr Ricord.
DEPOT: A LA NOUVELLE-ORLEANS, chez M. Menteuse et chez M. Cusachs, Droguistes.
Duconge, Droguiste.

AUX GOUTTEUX. PILULES DE LARTIGUE,

Reconnues spécifiques contre la Goutte et les Rhumatismes.—Prescrites, depuis plus de 30 années par tous les médecins de France.—Dissipent l'attaque la plus violente, en 24 ou 36 heures;—diminuent les accès;—rendent les déplacements impossibles, et souvent guérissent radicalement, comme le prouvent les observations publiées par MM. Chomel, Double, Lisfranc, Velpeau, Miquel, Amédée Latour, etc. (Voir le Manuel des Goutteux, par le Docteur A. Lartigue, chevalier de la Légion d'honneur.—Une brochure in-8o, distribuée gratuitement.)
Dépôt général: A PARIS, Pharmacie Pelletier, 45, rue Jacob.
NOUVELLE-ORLEANS: MM. Duconge, Schwab et dans toutes les Pharmacies.

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co. of NEW-YORK,

ORGANISEE EN 1859.
Aucune Police ne peut être forfaite.
Prise de Tiers d'Emprunt. — Aucun Billet n'est exigé.
DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT, 50 POUR CENT.
Egal de cent à cent cinquante pour cent de dividende réversible.
ETAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur	$25,000,000
Actif	2,000,000
Revenu Annuel	1,000,000
Pertes payées	600,000

OFFICIERS.
W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. McADAM, Actuaire et Secrétaire.
DIRECTEURS.
Hon. John A. Dix, New-York,
John J. Crane, président Banque Republic,
William T. Hooker, Wall Street,
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co.)
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.,
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York,
Minot C. Morgan, banquier,
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company,
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats,
R. V. Haighwout, maison R. V. Haighwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.,
Julius H. Pratt, négociant,
William W. Wright, négociant,
Charles J. Starr, négociant,
William Allen, négociant,
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York,
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company,
John H. Sherwood, Park Place,
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty third street,
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey,
W. L. Cogswell, négociant,
JOSEPH MAGNER,
Agent-Général pour la Louisiane [illegible]

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magazine et St-André. (Bureau sur la rue St-André, au premier.)
QUATRIEME DISTRICT.
[illegible]
JOHN HENDERSON. LOUIS MATHIS. JOHN PURCELL.
DIRECTEURS: [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A l'angle des rues Canal et Camp.
DIXIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
[illegible]
J. TUYES, Président.
W. J. CASTELL, Secrétaire.
DIRECTEURS: [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104 CANAL. 104
SEIZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
[illegible]
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
DIRECTEURS:
P. Fourchy, E. Maspero,
[illegible]
J. J. Fernandez.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

104 CANAL STREET.
SIXTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following STATEMENT.
[illegible]
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
[illegible]

Louisiana Mutual Insurance Company.

Sixteenth Annual Statement.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:
Total Premiums for the year ending 28th February, 1870 ... $444,415 94
[illegible]
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
CHAS. BRIGGS, President.
J. P. ROUX, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of March, 1870.
P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.
[illegible]
CHAS. BRIGGS, President.
ANT. CARRIERE, Vice President.
J. P. ROUX, Secretary.
TRUSTEES: [illegible]

ADDRESS OF THE STATE CENTRAL COMMITTEE OF THE DEMOCRATIC PARTY OF LOUISIANA.

To the Democratic and Conservative Voters of Louisiana:

In view of the Convention, to be held in New Orleans on the second Monday of September next, and the great interests involved in the election in November, the Democratic State Central committee deem it incumbent on them to set forth to the people the political condition of the State, and to call earnestly upon every Conservative voter to aid in redeeming it from the hands of the corrupt men who have ruled it since 1867.

The hour is auspicious: the future is full of promise. We have but to unite, organize and march to victory. Other States have set us the example. North, South, East and West the follies and crimes of the Radical party have not only awakened the people to a sense of danger, but filled their hearts with the spirit of retributive justice towards those who have made merchandise of their loyalty, and betrayed their trusts. Dishonesty and incompetency have controlled and perverted national affairs until those words have become but convertible terms of the very name of the Republican party. Oregon has responded to Connecticut, and New York has spoken through a victory of more than 30,000 majority, not that Radicalism must be, but is, overthrown.

Whilst it is not our purpose to dwell upon national politics, it may be well to note the unmistakable evidences of dissatisfaction manifested in every section against the present Federal Administration. To the people of the United States centralization is synonymous with despotism, and the rapid strides in that direction made by Congress have justly alarmed the entire country. With no decent respect for the rights of the governed, States have been subjugated, representation to Congress denied, the voice of overwhelming majorities disregarded; and, as if to crown all these acts of infamy and usurpation, Congress has laid its polluted hands on the Supreme Court itself. Under the domination of the Radical party, bribery and corruption have grown respectable, and systematic plundering of the national treasury an honorable profession: taxation fearfully increased in the interest of an odious system of espionage adopted in its collection; grinding monopolies created that oppress labor; and under the flimsy disguise of "gifts" the offices of the national government are sold to the highest bidder, or bestowed in obedience to an unblushing system of nepotism.

If such and similar evil of a corrupt party have awakened the people of other States to a sense of the danger that bid fair to engulf them, shall it be said that the people of Louisiana are less keenly alive to the abuses that have grown up in their State government under the three long years of Radical misrule, and which, if continued, must inevitably drive labor and capital from the State and bring ruin to every household?

It will not be disputed that our last Legislature was a reproach to civilization and civil liberty. It trampled upon every virtue that should adorn the character of honorable men and elevated every crime it should have sought to repress. Ignorance, brazen impudence and vice were qualifications necessary to a seat on the Radical side of that body; and when the treasury was robbed, the people pillaged, and legislative acts sold to the highest bidder for greenbacks, these members did but reflect credit on the trinity that brought them into official existence.

The length designed for this address will not permit your Committee to enter into a detail of all the infamous acts passed by that Radical Legislature with Executive approval. The public debt under Radical hands has grown from twelve millions to eighteen millions of dollars; taxes have increased to 5½ per cent., touching the limits of confiscation; individuals and corporations have been granted extraordinary and exclusive privileges at war with free labor and free capital; enormous sums have been granted to individuals from a suffering treasury for trivial and unnecessary services, and useless and expensive offices have been created to make places for plundering mendicants of the party who obtain their living by extorting money from every species of honest industry.

In the hope of perpetuating themselves in power the Legislature passed the registration, election and militia laws, each receiving Executive sanction, and which, perhaps, are the most odious, unjust and oppressive measures that ever disgraced the statute books of any State. In their folly and malignity they passed laws to enforce the social equality, not only of different races of men, but of the bad with the good, and of the licentious and abandoned with the pure and upright. In like folly they passed laws to reorganize our once magnificent system of public school instruction, with no higher motive than to degrade, as they thought, the white people of the State and create a breach between them and our colored population; all these measures adopted under the pretence of regulating commerce, [illegible] the people, being really intended to pave the way to miscegenation.

In short, the legislation of 1868, 1869 and 1870 can be condensed and summed up in four words: IGNORANCE, VENALITY, MONOPOLY and OPPRESSION.

That it may not be said these conclusions are but the judgment of the enemies of Radicalism, we propose to convict that party of all these grave offences in well chosen words uttered by its own champions and defenders. There is no brighter light in the ranks of that party in this State than Thomas J. Durant, and in so far as he may be more candid than his political friends is his testimony the more conclusive of the truth of what we have said. In his letter, dated June 29, 1870, and addressed to Mr. J. S. [illegible], speaking of the Radical leaders in this State, he says:

"There must be an absolute separation from the dishonest and incompetent men who have ruled since 1867."

This is strong language, yet it is surpassed in severity by a Republican address just issued with the endorsement of the Republican State Central Committee. That address says:

"Citizens and Republicans!—After an experience of two years, under the leadership of the most dishonest and corrupt set of politicians that ever dishonored the political history of any of the States of this glorious Union, you are now called upon to rescue the State from the hands of the political adventurers, who have brought it on the verge of bankruptcy."

Thus it is seen that our verdict is approved by leading men of the Republican party; and yet, in the same breath in which they write down the infamy of their own party, they solicit a continuance of the support of the people under the pretence that honest men are to be put forward in the future. If the salvation of the party depends on that test, it must inevitably share the fate of the cities of the plains, and its requiem will be sung in November next. But this is not only our own but the verdict of all good men, indorsed by Mr. Durant himself, who realizes how much better it is for his ignoble party to be defeated than survive longer under the leadership of such corrupt political adventurers as now afflict our beloved State.

The permanent consequences of the acts of the Radical party throughout the State have been severely felt by all classes, white and colored, native and foreign born. All have been plundered, deceived, oppressed, and restricted in the enjoyment of rights guaranteed by every law, human and divine. In order therefore to redeem our State, and release ourselves from the grasp of inefficient and corrupt men, it becomes us to unite as one man, without regard to race, color or previous condition, and hurl them from place and power, and fill the offices with true men and patriots. The interests of both white and black men are identical in this struggle. Whatever rights and privileges either enjoy under the Constitution are sacred, and it is the duty of every citizen to see that they are maintained. The Democratic party has always upheld and defended the Constitution of the country, and will now, as ever in the past, protect and defend every citizen in the full and free exercise of all rights guaranteed by that instrument. At the last election in New York, so triumphant for the Democracy, the only charge brought against the party, was, that it favored the colored citizens in their constitutional privileges. The colored people of this State, therefore, may be assured that the Democracy will ever continue to live up to the grand principles that have so long characterized it.

As the greater part of our misfortunes are chargeable to the last Legislature, it will be in the power of the people to remedy much of the mischief by the election of true and tried men to the coming Legislature, the members of which are to be chosen in November next. In this way we may yet save the State from further financial and political ruin. To that end let the Democratic and Conservative voters put in nomination their best men for the Legislature, and use all laudable and honorable efforts to secure their election.

Besides a Legislature, a State Auditor and Treasurer are also to be elected.

Our platform is retrenchment and reform; to rid the State of its enormous debt; reduce taxation; have our levees rebuilt; restore confidence and promote harmony between capital and labor; between the colored man and the planter; between the latter and the merchant; to induce immigration, and to develop the vast agricultural wealth of the State. For the accomplishment of these purposes we ask the cooperation of all good citizens under whatever name associated. We believe a great triumph is within our grasp. Republicanism has produced its bitter fruits, and in them is written its own condemnation; its days are numbered in Louisiana! A party that publicly pleads the cause of corruption; that seeks to return to office men who have earned an indelible infamy; whose watchwords have been fraud, dissimulation and false pretence to a credulous constituency; who ridicule private morality; who publicly proclaim that the ruling motive of their legislation are spoliation and oppression, cannot confront the voters of Louisiana and successfully demand their support.

We earnestly urge upon the people throughout the State to organize for the work at once. The committees of the several parishes are requested to convene their clubs and elect their delegates to the Convention, and report the names of such delegates to the Secretary of this Committee at the earliest date.

The Committee beg to call the attention of the people to the address issued by the Democratic members of Congress, and especially to that portion recommending the selection of the best men for Congress, and only such as can take the test oath, or who are under no disabilities imposed by the Fourteenth Amendment. A Radical Congress has declared that those who cannot take the test oath, or who labor under the imposed disabilities, shall not take seats in that body. We may not stop to inquire into the policy or validity of the acts of Congress; experience teaches us to elect men who are not disqualified. What the State needs is representation.

With efficient and honest men to fill our offices of trust; with wise and faithful men in our legislature, there can be no reason why our people should not again be prosperous and happy. We have a soil that is unparalleled for fertility; a climate that is genial, and great natural advantages and resources. Let us be true to ourselves, and a future awaits us of material prosperity as grand and unexampled as the past has been ruinous and disheartening.

The basis of representation in the State Convention, as revised and fixed by the committee, will be one delegate for every three hundred, and for every fraction over one hundred and fifty Democratic votes cast at the last general election. Every parish shall be entitled to at least one representative. This rule applies to each new parish.

All papers friendly to the purposes of this address are requested to publish it.

F. H. HATCH,
President Democratic State Central Committee.
THOMAS STEEL, Secretary.

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT OF THE Crescent Mutual Insurance Co.

New Orleans, May 31, 1870.
The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1870:
[illegible]
The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 30th day of May, 1870.
A. SHELLEY, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.
The Board of Trustees resolved to pay interest at six Per Cent. in cash on all the outstanding Certificates of Scrip, and also to pay in cash the issue of 1867 to the legal holders thereof on and after the second Monday in June next.
They have also declared a Scrip Dividend of Eighty Per Cent. on the Earned Premiums entitled to participate for the year ending April 30, 1870, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.
THOMAS A. ADAMS, President.
C. T. BUDDECKE, Vice President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
TRUSTEES:
Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. H. Paley, J. J. Garrard,
J. U. Ober, A. Thompson,
A. Kimble, John Phelps,
A. Reuss, H. H. Bohne,
[illegible]

Office of the Sun Mutual Insurance Company of New Orleans,

No. 61 CAMP STREET.
NEW ORLEANS, Jan. 19, 1870.
FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement [illegible]
[illegible]
The above statement is a true, full and correct transcript from the books of the Company.
THOMAS SLOO, President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me this 19th day of January, 1870.
A. SHELLEY, Second Justice of the Peace for the parish of Orleans.
The Board of Directors have resolved to pay SIX PER CENT. interest on the outstanding Certificates of Profits [illegible] AND A THIRD PER CENT. ON THE THREE [illegible]
THOMAS SLOO, President.
JOHN G. GAINES, Vice President.
THOS. ANDERSON, Secretary.
DIRECTORS FOR THE YEAR 1870:
Jno. G. Gaines, E. J. Hart,
J. C. Ricks, Henry Renshaw,
[illegible]

New Orleans Mutual Insurance Company,

CORNER CANAL AND CAMP STREETS.
TENTH ANNUAL STATEMENT.
In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following statement:
[illegible]
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
[illegible]
W. J. CASTELL, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors, held on the [illegible]
DIRECTORS:
[illegible]

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)
Corner of Delord and Foucher Streets.
[illegible]
LEEDS & CO.

RIGOLLOT'S PAPER

OR LEAF MUSTARD

FOR SINAPISMS

Adopted by the Paris Hospitals, the Ambulances and Military Hospitals, by the French Imperial Navy, and by the British Royal Navy.
"To preserve all the essential qualities to Mustard Powder, to obtain easily such are the problems which Mr. Rigollot has solved in the happiest manner." A. BOUCHARDAT, (Annuaire de Thérapeutique, [illegible])
The subjoined signature must be required, as there are counterfeits.
Paris, 22, Vieille-du-Temple street.
New Orleans, DUCONGE, MONTEUSE, SCHWAB, and in all the Drug Stores.

NEW ORLEANS DAILY BEE.

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.
Office—No. 73 Chartres Street.
NEW ORLEANS, SEPTEMBER 13.
RATES OF ADVERTISING.
[illegible]

THE SEMI-WEEKLY BEE
Is published every Tuesday and Saturday morning. Subscription, $6 per annum, in advance. Single copies, Ten Cents.
RATES OF ADVERTISING:
[illegible]

MARINE NEWS.

Office of the New Orleans Bee,
TUESDAY, Sept. 13, 1870.

CLEARED YESTERDAY.
Steamship Union, Bockett, for Indianola and Galveston.
Steamship Rapidan, Whitehead, for New York, via Havana.
Schr Rise, [illegible]

ARRIVED YESTERDAY.
[illegible]

ARRIVALS AT NEW BASIN.
[illegible]

ARRIVALS AT OLD BASIN.
[illegible]

STEAMBOATS.
[illegible]

ARRIVED SUNDAY.
[illegible]

TOWBOAT REGISTER.
[illegible]

FOREIGN PORTS.
[illegible]

BELOW—AT QUARANTINE.
[illegible]

EXPORTS.
INDIANOLA AND GALVESTON—[illegible]
NEW YORK VIA HAVANA—[illegible]
IMPORTS.
BALTIMORE, VIA KEY WEST—[illegible]
NEW YORK—[illegible]
INDIANOLA AND GALVESTON—[illegible]

RECEIPTS FROM THE INTERIOR.
[illegible]

RECEIPTS ON SUNDAY.
[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.
[illegible]

[illegible] 1 bale cotton H W Farley & co; [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.
[illegible]

PASSENGERS.
[illegible]

LIST OF VESSELS

SEPTEMBER 13, 1870.
Cleared and Sailed for New Orleans.
NEW YORK.
[illegible]
BOSTON.
[illegible]
PHILADELPHIA.
[illegible]
LIVERPOOL.
[illegible]
LONDON.
[illegible]
BRISTOL, ENG
[illegible]
GREENOCK.
[illegible]
NEWPORT, WALES.
[illegible]
CARDIFF.
[illegible]
MARTINIQUE.
[illegible]
GLASGOW.
[illegible]
ANTWERP.
[illegible]
HAVRE.
[illegible]
BORDEAUX.
[illegible]
MONTIVIDIO.
[illegible]
HONG KONG.
[illegible]
RIO DE JANEIRO.
[illegible]

Steam Tobacco Manufactory.

J. P. SARRAZIN,
91 ... CHARTRES STREET ... 93
[illegible]
THE UNDERSIGNED OFFERS to Country Merchants the most complete assortment of [illegible]
J. P. SARRAZIN.

TOBACCO

ALL FORMS,
STEAM MANUFACTORY.
L. MOULOR,
52 Old Levee Street, Corner Bienville.
[illegible]
WHOLESALE AND RETAIL.
[illegible]

Trusses and Braces.

THE following highest premiums awarded to H. SPILLMANN, manufacturer and fitter, [illegible] Street, New Orleans, at the Fourth Louisiana State Fair, 1870.
[illegible]

IRISH ROOFING FELT.

[illegible]
DATE OF PATENT, October 24, 1868, and May 17, 1870.
SEVERAL PRIZE MEDALS.
NEW PREPARED ROOFING,
[illegible]
LAGAN FELT WORKS, BELFAST, [illegible]
THIS NEW PREPARED PRODUCTION [illegible]

H. W. Johns' Asbestos Roofing.

THIS Roofing consists of a foundation of strong canvas, manufactured expressly for the purpose, saturated and coated with an elastic water-proof composition. [illegible]
SABLE & DALTON, Agents for Louisiana.
[illegible]

TO SAVE LABOR AND INSURE LARGE CROPS
—USE—
Stern's Raw Bone Super Phosphate
—AND—
FINE GROUND BONE.
[illegible]

J. [illegible]
DYER AND SCOURER.
[illegible]